



Syndicat National *FORCE OUVRIÈRE* des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur



**41^{ème} CONGRÈS ORDINAIRE
Allevard-les-Bains (Isère 38)
Du 17 au 21 octobre 2016**

RÉSOLUTION N° 2

RÉFORME TERRITORIALE

AVENIR DES PREFECTURES

Président : Gilles GODFROY

Rapporteur : Christine SARTRE

Le 41^{ème} congrès du Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur ;

CONFIRME son attachement indéfectible aux principes républicains d'Unité, d'Égalité, de Neutralité et de Laïcité ;

EXIGE le maintien des statuts des personnels de la fonction publique d'État qui, seuls, garantissent le respect de ces principes et qui ont été élaborés pour assurer la neutralité de la Fonction Publique et l'égalité d'accès et de traitement aux services publics républicains ;

DÉNONCE la réduction de la dépense publique comme seul moyen de maîtriser les déficits et **CONDAMNE** le recours systématique aux financements privés, à l'origine de la dette. Aujourd'hui, cette situation sert de prétexte pour justifier la diminution des effectifs de la fonction publique de l'État ;

AFFIRME que la dépense publique doit servir à garantir le maintien de l'accès gratuit pour tous aux services publics ;

LE CONGRÈS EXIGE l'arrêt du démantèlement sans précédent des structures et missions des services publics ;

DENONCE l'objectif de privatisation idéologique et systématique des missions de services publics en les désorganisant pour les rendre volontairement inopérantes ;

DENONCE le transfert des missions régaliennes de l'État vers les collectivités locales et l'externalisation de pans entiers de services vers des agences diverses et autres offices ou entreprises marchandes ;

DENONCE l'organisation des missions en plate-formes régionales ou nationales qui coupent toute relation entre le citoyen et l'administration ;

S'INSURGE contre la généralisation de l'administration numérique comme unique moyen d'accès aux démarches administratives, source de discrimination et d'inégalité, qui exclut d'office tout un pan de la population;

ALERTE sur les conséquences en termes de sécurité, de coût, de confidentialité (risques de fraudes) pour les usagers ;

EXIGE le maintien de l'échelon départemental et infra-départemental, garant d'un vrai service public de proximité ;

S'OPPOSE à la concentration des pouvoirs au profit du seul préfet de région et à la gestion des moyens en budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux qui détricotent le maillage départemental et infra-départemental des services de l'État ;

S'INSURGE contre les politiques qui visent à transformer les préfectures de département en sous-préfectures de région et à supprimer les sous-préfectures d'arrondissement et rappelle son opposition à la DNO;

EXIGE des effectifs enfin suffisants en préfecture et sous-préfecture afin d'empêcher l'administration de remettre en cause l'exercice des missions fondamentales de l'État Republicain, notamment, les contrôles de légalité et budgétaire, qu'elle présente pourtant comme prioritaires et qui sont inscrits dans la Constitution (article 72) ;

EXIGE le maintien de sous-préfectures avec des missions, des moyens et des personnels ;

DENONCE la mise en place de maisons de l'État et de services au public dont la finalité est la mise en place de statuts interministériels ;

RAPPELLE son opposition à la fusion des corps et ses conséquences pour tous les agents du ministère de l'Intérieur ;

RAPPELLE son opposition à la création du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM), **REFUSE** que celui-ci serve d'instrument de mobilité forcée et **EXIGE** que la gestion des agents demeure de compétences ministérielles et nationales sur la base de critères objectifs ;

REFUSE pour tout agent les méthodes arbitraires et les décisions unilatérales prises en matière de ressources humaines ;

RÉAFFIRME le droit de chaque fonctionnaire à conserver sa mission de service public avec les acquis et les garanties statutaires correspondant à son grade ;

REFUSE la précarisation et la suppression des emplois publics ;

SOULIGNE que cette pratique nuit à la sécurité et à la confidentialité des procédures dont les fonctionnaires sont garants et responsables ;

RAPPELLE son attachement au recrutement par concours dans le cadre du statut général de la Fonction Publique, avec des spécificités pour l'outre mer ;

S'OPPOSE fermement à la poursuite de la politique de non remplacement de fonctionnaires qui se traduit par une érosion constante des effectifs, plus particulièrement en préfectures et sous-préfectures (- 1 300 ETP en 2017-2018) accentuant la souffrance au travail ;

EXIGE l'abandon de la certification des préfectures et de toutes les méthodes « Charte Marianne, QUALIPREF », qui servent d'alibi et masquent volontairement la dégradation du service au public ;

CONDAMNE le recours aux indicateurs (de performance), facteurs de souffrance au travail et prétexte à la réduction des moyens, totalement incompatibles avec une réelle modernisation de l'administration ;

LE CONGRES DENONCE la mise en œuvre de la modernisation des actions publiques territoriales et affirmation des métropoles (MAPTAM), la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le plan préfecture nouvelle génération (PPNG) dont la seule ambition est la destruction des services publics ;

EXIGE l'arrêt du dénigrement systématique des agents de la fonction publique rendus indûment responsables des déficits publics et rappelle son opposition à la réforme territoriale qui réduit de façon drastique les effectifs et les missions dévolus au service public ;

LE CONGRES S'INDIGNE de la mise en place du PPNG, véritable plan social, totalement incompatible avec une réelle modernisation de l'administration et **S'OPPOSE** à ce qui n'est rien d'autre que la mise à mort des préfectures de département et des sous-préfectures.

Adoptée à l'UNANIMITE le 20 octobre 2016

Le congrès mandate le CSN pour la mise en œuvre de cette résolution.



Syndicat National *FORCE OUVRIÈRE*
des personnels de préfecture et des services du
ministère de l'Intérieur



41^{ème} CONGRÈS ORDINAIRE
Allevard-les-Bains (Isère 38)
Du 17 au 21 octobre 2016